

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'AIRE DE JEUX POUR CHIENS

Bienvenue au Château d'Hélécine! Aidez-nous à faire respecter ce règlement et préserver le site.

Article 1 : L'espace de jeux est un lieu permettant aux chiens d'évoluer librement (sans laisse) sous la surveillance permanente et la responsabilité de leur propriétaire ou détenteur. Toute autre activité, à laquelle l'espace de détente n'est pas destiné, y est interdite.

A tout moment, le propriétaire de l'animal doit en avoir la maîtrise et doit pouvoir contrôler son chien.

Article 2 : L'utilisateur dispose obligatoirement d'une assurance en responsabilité civile familiale.

Article 3 : Les animaux doivent être en ordre de vaccination et identifiés, le propriétaire doit pouvoir présenter le passeport de l'animal sur demande des autorités du Château.

Article 4 : L'entrée et la circulation des chiens sont libres mais l'animal ne peut être laissé seul ou sans surveillance à l'intérieur de l'espace de jeux. Les usagers doivent libérer leur chien à l'intérieur du site et s'assurer que l'enclos reste bien fermé.

Article 5 : Les chiens doivent être sociables et ne peuvent présenter de comportements agressifs vis-à-vis de l'humain, d'un autre utilisateur ou d'un autre animal.

Article 6 : Les maîtres doivent être équipés d'une laisse pour intervenir en cas de conflit entre canidés. En cas de comportement trop agressif ou dangereux, le chien doit être repris en laisse courte et sortir de l'espace. Les chiens au comportement incertain devront porter une muselière.

Article 7 : Les propriétaires doivent veiller au respect de la tranquillité générale des lieux et veiller par exemple à limiter autant que possible les aboiements intempestifs de leurs chiens et leurs propres cris ou bruits.

Article 8 : L'utilisateur veille au respect du site, il est tenu de ramasser les déjections de son animal et d'éviter toute destruction du mobilier ou des installations mises à disposition.

Article 9 : Les usagers sont responsables, des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes, les personnes, les animaux ou les objets dont ils ont la charge ou la garde.

Article 10 : L'utilisateur veille à maintenir l'animal sur le site, il est interdit de laisser l'animal divaguer dans le parc du Château où la tenue en laisse est obligatoire.

Article 11 : En cas de comportement qui entraîne des troubles de quelques natures que ce soit, le personnel du Château a la possibilité d'interdire, provisoirement ou définitivement, l'accès à l'espace de jeux à l'utilisateur et/ou spécifiquement à son animal.

Article 12 : L'accès à l'espace de détente est limité à 15 chiens au maximum en même temps.

Article 13 : L'accès à l'espace de détente est limité à 1h maximum par jour par utilisateur. La courtoisie doit prévaloir et les usagers présents dans l'enceinte de l'espace depuis un long moment doivent rappeler leur chien pour laisser l'accès libre aux nouveaux arrivants.

Article 14 : L'accès et la présence dans l'espace de jeux est interdit à toute personne sans chien ou dont le comportement serait de nature à compromettre la sécurité ou la tranquillité des autres usagers.

Article 15 : Il est recommandé d'éviter d'emmener dans l'espace de détente un chien en période de chaleur afin d'éviter tout désordre.

Article 16 : Le Château décline toute responsabilité en cas d'accident ou de sinistre.

Article 17 : En cas de non-respect du présent ROI ou pour toute autre raison, l'utilisateur peut se voir refuser l'accès à l'espace de détente, temporairement ou définitivement.

Article 18 : L'accès à l'espace de jeux pour chiens peut être fermé en cas d'intempéries.

Liste de vétérinaires dans le voisinage en cas d'urgence:

- Mobilo'vet – Dr Derbaudrenghien – Dr Vanhay Marie - **Hélécine** – 0495/70.44.55
- Dr Froment Frédéric – **Ramillies** – 0495/40.41.20
- Cabinet Vétérinaire Dr Monin – Dr Ingebos – Dr Distèque – **Jauche** – 0496/66.01.68
- Dr Beckers – **Jodoigne** – 010/81.48.95



Lors d'événements dans le parc, l'aire de jeux pour chiens sera d'office fermée.



Château d'Hélécine | rue Armand Dewolf 2, 1357 Hélécine
Tél. : 019 65 54 91 | chateauhelecine@brabantwallon.be | www.chateaudhelecine.be
Attention : il est demandé de regagner les sorties du parc ¼ h avant la fermeture du parc.

GSM des gardes :
0495 59 03 45

